



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN  
==\*==\*==\*==\*==\*==\*==  
UNIVERSITÉ D'ABOMEY - CALAVI  
==\*==\*==\*==\*==\*==\*==



RECTORAT  
==\*==\*==\*==\*==\*==\*==  
**COMITÉ D'AUDIT**  
==\*==\*==\*==\*==\*==\*==

**RAPPORT SYNTHÈSE AU TITRE DU  
TROISIÈME TRIMESTRE 2022, CoE-EIE**  
**(Version finale)**

DÉCEMBRE 2022

## **INTRODUCTION**

Par correspondance en date du vendredi 2 décembre 2022 de la Présidente, les membres du comité d'Audit de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) ont effectué une mission de contrôle et de collecte de données sur la gestion du centre CoE-EIEI à l'EPAC conformément au chronogramme des activités 2022 du comité. L'objectif de la mission du comité au titre du troisième trimestre est de s'assurer que les différentes recommandations des différents corps de contrôle du centre sont mise en œuvre. Il s'agit plus spécifiquement de :

- s'assurer que les rapports de vérifications des différents corps de contrôle sont reçus, suivis et mis en œuvre de manière appropriée ;
- superviser le système de contrôles internes mis en place ;
- surveiller le respect par l'UAC des politiques et procédures applicables et contrôler la gestion des risques du projet ;
- superviser le processus d'audit indépendant annuel, y compris les recommandations de l'auditeur externe et la réception de tous les rapports.

Le présent rapport décline, pour le compte du troisième trimestre 2022, successivement :

- le niveau de mise en œuvre des recommandations antérieures des différents corps de contrôle interne et externe ;
- la gestion du centre et difficultés rencontrées par l'équipe de projet ;
- les recommandations du comité d'Audit.

## **1. Niveau de mise en œuvre des recommandations antérieures des différents corps de contrôle interne et externe**

Du premier janvier au 30 novembre 2022, le centre CoE-EIE de l'EPAC devrait avoir reçu :

- le rapport d'audit de l'IGF sur le premier semestre 2022 ;
- le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, qu'on n'avait pas reçu lors de notre mission de juillet dernier ;
- et le rapport du comité d'Audit sur les deux premiers trimestres 2022.

### **1.1. Point de mise en œuvre des recommandations de l'IGF**

Lors de notre dernière mission, nous avons déjà demandé et obtenu le rapport de l'IGF sur le premier semestre 2022. Sur les **vingt-quatre (24)** recommandations formulées par l'IGF **56 %** ont été complètement mise en œuvre au 31 juillet 2022, **24 %** étaient en cours d'exécution et **20 %** sont non n'exécutées. Mais nous n'avions pas reçu le rapport d'audit des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

### **1.2. Point de mise en œuvre des recommandations du comité d'Audit de l'UAC**

En ce qui concerne le rapport du comité d'Audit, nous avons constaté que le Recteur, à travers la correspondance n°198-2022/UAC/AC/SCB/SA du 29 septembre 2022, a exhorté chaque coordonnateur de mettre en œuvre les recommandations et de lui rendre compte.

Le point de mise en œuvre des recommandations de l'IGF et du Comité d'Audit de l'UAC au 30 novembre 2022 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau n°1 : Récapitulatif de la mise en œuvre des recommandations (IGF & Comité d'Audit de l'UAC) au 30 novembre 2022 au niveau du CoE-EIE**

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
<b>RECOMMANDATION DE L'IGF</b>								
<b>DE L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE</b>								
1	Le Coordonnateur du projet doit mettre en place un mécanisme de protection et de mise à jour du matériel informatique	Il n'existe pas un mécanisme de mise à jour des outils de protection Il n'existe pas un mécanisme de protection des appareils informatiques mais prévu dans le PD du CoE-EIE	Les dispositions sont prises pour installer sur les ordinateurs des bureaux des antis -virus. L'achat de l'antivirus et des onduleurs est prévu sur le PTAB, gestion 2022 après ANO de la Banque mondiale et de l'AUA	x				Le Coordonnateur du projet CoE-EIE
2	Le Coordonnateur doit accélérer la mise en place du logiciel SUCCES	La Comptabilité matières n'est pas automatisée et opérationnelle mais l'utilisation du logiciel succès permettra de le faire à court terme La comptabilité analytique n'est pas automatisée ni opérationnelle mais l'utilisation du logiciel succès permettra de le faire à court terme	L'accélération et la mise en place du logiciel SUCCES au niveau de la comptabilité CoE-EIE est effective. Il prend en compte l'aspect gestion des stocks	x				Le Coordonnateur du projet CoE-EIE
<b>DE LA CRÉATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE GOUVERNANCE</b>								
1	Le CNP doit veiller à la prise d'un arrêté à titre de régularisation pour la création de tous les organes prévus dans les plans de mise en œuvre et dans l'organigramme type du projet.	Les autres organes (CCSI et CCS) ne sont pas créés par arrêtés rectoral tels que prévu dans les plans de mise en œuvre	En cours		x			Le CNP

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
2	Le CNP doit veiller à l'harmonisation de tous les documents du projet (plan de mise en œuvre, organigramme etc....) avec les actes de création, d'attribution et de fonctionnement des organes du projet afin d'éviter les conflits d'attribution et autres chevauchements	Les PTA de 2021 ont été validés par le CNP lors d'une séance de réunion le 16 novembre 2020. Mais il y a des discordances entre les éléments des PTA (grandes lignes des plans d'actions) validés dans le PV, ceux contenus dans les plans de mise en œuvre et ceux contenus dans les rapports intérimaires de juin 2021 (Les preuves de l'appréciation des modifications aux plans de mise en œuvre par le CNP n'ont pas été apportées)	En cours		x			Le CNP
3	Le CNP doit adopter un canevas de PV et respecter les formalismes de présentation avec plus de rigueur	Le compte rendu du CCSI n'est pas signé et il est anonyme. (Pas de précision sur les rédacteurs et leur qualité, sur les absents et le type de session etc.).	Cette recommandation est prise en compte dans la rédaction PV du CNP tenu courant novembre 2021	x				Le Président du Comité national de Pilotage
4	La coordination du projet CoE-EIE doit veiller à la tenue à bonnes dates des réunions de coordination	Le Comité Consultatif Sectoriel (CCS) n'a tenu aucune réunion prouvée à la commission sur la période.	le comité consultatif sectoriel (CCS) a tenue de réunion après le passage de l'IGF	x				
<b>DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>								
1	Le Coordonnateur du CoE-EIE doit pourvoir au poste de responsable à la communication conformément au plan de mise en œuvre du projet	Le poste de chargé de communication est toujours vacant.	La recommandation est prise en compte dans le PV du CNP tenu en novembre 2022	x				Le Coordonnateur du projet CoE-EIE
2	La coordination du projet doit veiller à l'installation dans un bref délai des membres du comité universitaire de pilotage des projets	L'équipe universitaire de pilotage des projets n'est par installée.				x		Le Recteur

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
2	Le Coordonnateur du projet CoE-EIE doit prendre toutes les dispositions pour la tenue au siège du projet des dossiers individuels du personnel exerçant sur le projet.	Conformément aux dispositions du point 3.1.9 de la page 29 dudit manuel de procédures, intitulé vérifications applicables au personnel APE ou Conventionné de l'UAC, le personnel APE ou conventionné de l'UAC mis à la disposition du projet doit avoir un dossier constitué au moins de l'acte d'affectation et de tous les autres documents administratifs relatifs à sa carrière dont notamment, les titres de congés et les autorisations d'absence. Cette disposition du manuel de procédures n'est pas respectée. Aucun dossier individuel du personnel exerçant sur le projet n'est disponible au siège du projet et n'a donc pas été produit à la commission. Ces dossiers sont tenus par le service des ressources humaines de l'UAC selon les explications reçues des acteurs du projet.		x				Le Coordonnateur du projet CoE-EIE
<b>DE LA GESTION DES MATIÈRES ET DES IMMOBILISATIONS</b>								
1	Le coordonnateur du projet CoE-EIE doit prendre les dispositions nécessaires pour la tenue de la comptabilité matières conformément aux textes en vigueur	Non tenue de la comptabilité matières conformément aux dispositions en vigueur	Des dispositions sont déjà prises dans ce sens.	x				Le Coordonnateur du projet CoE-EIE

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
2	Le coordonnateur du projet CoE-EIE doit prendre un acte formellement pour confier la garde et la gestion des matières au magasinier de l'EPAC	Le projet ne dispose pas d'un magasin pour les stocks.	Déjà fait	x				Le Coordonnateur du projet CoE-EIE
3	Le coordonnateur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour réaliser l'inventaire des matières au 31 décembre 2021	L'inventaire des matières au 31 décembre 2021 n'est réalisé.	Réaliser	x				Le Coordonnateur du projet CoE-EIE
4	Le comptable du projet doit renseigner systématiquement dans le registre de gestion des tickets valeur le détail des quantités de tickets valeur pour chaque opération	Les détails des tickets valeurs ne sont pas renseignés à chaque sortie de valeurs inactives.	Réalisé à notre passage à la comptabilité	x				Le comptable du projet CoE-EIE
5	Le Coordonnateur doit veiller à la sécurisation adéquate des valeurs et numéraires du projet	L'inexistence de grille antieffraction pour assurer la sécurité du bureau du Comptable, notamment, au niveau de la porte d'accès l'inexistence de coffre-fort pour la garde des tickets valeurs. Lesdits tickets sont gardés dans une armoire par le Comptable du projet	la grille antieffraction pour assurer la sécurité du bureau du comptable est réalisée et le coffre-fort pour la garde des tickets valeurs est acquis	x				Le Coordonnateur du projet CoE-EIE

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
6	La PRMP des projets CEA doit accélérer le processus d'acquisition des immobilisations au profit du CoE-EIE.	Aucune immobilisation n'a été acquise pour le compte du projet au cours de la période sous revue. Le processus d'acquisition de certaines immobilisations (ordinateurs, mobilier de bureau etc.) est toujours en cours au passage de la commission	Le processus d'acquisition des immobilisations au profit du CoE-EIE est effectif	x				La PRMP des projets CoE-EIE
<b>DE LA GESTION DES ARCHIVES ET DE LA DOCUMENTATION</b>								
1	Le Coordonnateur CoE-EIE doit doter le comptable du projet d'armoires et de chronos de rangement des documents et pièces comptables sensibles.	le projet CoE-EIE ne dispose ni d'armoires, ni de chronos de rangement des documents et pièces comptables sensibles. Ces matériels sont en cours d'acquisition selon le point des marchés en cours d'exécution présenté à la commission	Ces matériels sont toujours en cours d'acquisition	x			L'EPAC a mis à la disposition du Centre les meubles de rangement en attendant l'acquisition	Le Coordonnateur CoE-EIE
<b>DE LA GESTION DES COURRIERS</b>								
1	L'Assistante Bilingue doit veiller au respect du manuel de procédures en matière de traitement des courriers	Les procédures de gestion des courriers prescrites par le manuel de procédures ne sont pas respectées dans le cadre du traitement des courriers par l'Assistante Bilingue. Conformément au manuel de procédures du projet, les messages fax et autres courriers électroniques recueillis par les divers responsables doivent être imprimés et traités comme courriers ordinaires « arrivée ». Cette disposition du manuel de procédures n'est pas respectée pas l'Assistante Billings.	Les dispositions sont prises pour prendre en compte cette recommandation des IGF	x				L'Assistante Bilingue

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
<b>DE LA GESTION BUDGETAIRE</b>								
1	La coordination doit travailler à l'amélioration du taux d'exécution financière et physique du PTA du projet	Le taux d'exécution du projet est très faible	Des dispositions sont déjà prises		x		Le processus de recrutement d'une PRMP est en cours	PRMP/Coordonnateur CoE-EIE
2	Le responsable financier doit veiller à la clôture sans délai à la clôture des comptes conformément à la réglementation en vigueur	Les comptes 2021 du projet CoE-EIE ne sont pas clôturés.	Les comptes sont clôturés après passage de la commission	x				Le Responsable financier
3	Le Responsable Financier devra doter le projet d'un plan de consommation de crédit et un tableau de bord budgétaire	L'inexistence d'un tableau de bord budgétaire le projet ne dispose pas d'un plan de consommation de crédit.	Le plan de consommation des crédits est contenu déjà dans le PTAB à travers le chronogramme de réalisation de chaque tâche ou activité.	x				Le responsable financier
<b>DE LA GESTION COMPTABLE</b>								
1	Le coordonnateur du projet CoE-EIE doit prendre les dispositions nécessaires pour la pose de grille antieffraction sur la porte d'accès au bureau du comptable	L'accès au bureau du comptable du projet n'est pas sécurisé	La grille antieffraction est posée	x				Le Coordonnateur
2	L'Agent comptable doit veiller à la validation du plan comptable MIS en œuvre au niveau du projet par le CENAFOC	Le plan comptable mis en exécution au niveau du projet n'est pas validé préalablement par le CENAFOC	Une correspondance a été adressée au CENAFOC à cet effet et le retour est attendu		x			L'Agent comptable

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
<b>DE LA GESTION FINANCIÈRE</b>								
<b>DE L'APPRÉCIATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES</b>								
1	Le coordonnateur du projet doit demander aux partenaires (la banque mondiale et l'AFD) la nomenclature ou le répertoire des dépenses éligibles sur le projet	L'inexistence de la nomenclature/répertoire des dépenses éligibles sur les ressources du projet provenant des partenaires financiers L'inexistence de la nomenclature/répertoire des dépenses éligibles aux ressources générées par le Projet CoE-EIE	Le Rapport N° PAD 2724 a retracé (page 19 sur 94) les dépenses éligibles sur le projet.	x				Le Coordonnateur
2	Le coordonnateur du projet CoE-EIE doit prendre les dispositions qu'il faut pour l'émargement effectif sur les listes de présence des participants aux activités.	Des participants à des activités n'ont pas émargé les listes de présence.	Prise en compte et des dispositions sont prises pour un Veil strict pour les activités à venir	x				
<b>POINT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS_IGF AU 30 NOVEMBRE 2022 (EN TERMES DE NOMBRE)</b>				<b>19,00</b>	<b>4,00</b>	<b>1,00</b>		
<b>POURCENTAGE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS_IGF AU 30 NOVEMBRE 2022</b>				<b>79,17 %</b>	<b>16,67 %</b>	<b>04,16 %</b>		
<b>RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'AUDIT DE L'UAC</b>								
1	L'organisation de la revue trimestrielle du tableau des indicateurs de performance annuels pour un bon suivi périodique des différentes activités	RAS	-	x				

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
2	Les sorties de tickets valeurs ne sont pas dûment autorisées par le coordonnateur du projet et que les consommations de tickets valeurs ne sont pas justifiées à suffisance.	RAS	-	x				
3	La prise de disposition nécessaire pour l'organisation des contrôles inopinés périodiques au niveau de la caisse du projet.	RAS	-		x			
4	La production de rapport trimestriel d'activités exécutées.	RAS	-	x				
<b>POINT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS COMITE D'AUDIT DE L'UAC AU 30 NOVEMBRE 2022 (EN TERMES DE NOMBRE)</b>				<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		
<b>POURCENTAGE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS_ COMITE D'AUDIT DE L'UAC AU 30 NOVEMBRE 2022</b>				<b>75,00 %</b>	<b>25,00 %</b>	<b>-</b>		

*Source : Élaboré par nous-même à partir des données collectées, décembre 2022*

Sur les **vingt-quatre (24)** recommandations de l'IGF formulées au titre du premier semestre 2022, dix-neuf (**19**) ont été mise en œuvre, soit **79,17 %**, **quatre (4)** sont en cours d'exécution soit **16,67 %** et une seule est non exécutée au 30 novembre 2022.

Par rapport aux quatre (4) recommandations du comité d'Audit trois (3) ont été mise en œuvre entièrement et un (1) est en cours d'exécution au 30 novembre 2022. Soit un taux de mise en œuvre de **75,00 %**.

### **1.3. Rapport de commissariat aux comptes clos au 31/12/2021**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 du projet CoE-EIE ont été audités par le cabinet FIDEXCA-SARL, commissaire aux comptes (CAC) du projet CoE-EIE. D'après le rapport du CAC, trois opinions ont été donnée respectivement sur : les états financiers de synthèse, les revenus générés par le projet et les contrôles institutionnels de la gestion financière (DLI 6.2).

#### 1.3.1. Opinion du CAC sur les états financiers de synthèse

L'opinion du CAC sur les comptes est ainsi formulée : « **Dans le cadre de notre audit des états financiers du Projet Collège d'Ingénierie en Energie, Infrastructures de transport et Environnement (CoE.EIE), exercice 2021, nous avons procédé à l'examen des états financiers qui comprennent le bilan, les comptes de résultat et le tableau des Emplois Ressources, les notes aux états financiers établis par l'Unité de Coordination du Projet, en respect des dispositions de l'accord de financement du Crédit IDA N°6509-BJ. À notre avis, les états financiers ci-joints du projet pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ont été préparés dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière comme l'exige la norme ISA 700 (révisée)** ». Il s'agit plutôt de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et non le 31 décembre 2019.

#### 1.3.2. Opinion du CAC sur les revenus générés par le projet

Cette opinion est ainsi libellée : « A notre avis, sous réserves des problèmes décrits dans la session fondement de l'opinion avec réserve de notre rapport, le

revenu généré par le projet CoE.EIE d'un montant 7 761368 FCFA donne une image fidèle de son encaissement au 31 décembre 2021 ».

**Fondement de l'opinion avec réserve :** « Les droits d'inscription aux formations et inscription rétrocedés par l'Université d'Abomey ont été justifiés par des extraits des relevés bancaires de l'EPAC. Nous n'avons pu disposer de la liste des étudiants inscrits et les fiches de versement inhérent en vue de la rapprocher des noms et prénoms figurant sur les relevés bancaires de l'UAC et les fiches de versement ».

### 1.3.3. Opinion du CAC sur les contrôles institutionnels de la gestion financière (DLI 6.2)

En ce qui concerne l'DLI 6.2., l'opinion est favorable et est libellée comme suit : « **A notre avis, nous certifions que l'objectif du DLI 6.2 est atteint** ».

**Fondement de l'opinion favorable :** « Le recrutement d'un auditeur interne chargé des audits internes du Projet a été fait. Il s'agit de l'Inspection Général des Finance (IGF). En effet, l'IGF a réalisé au cours des années 2021 et 2022 les audits internes ci-après : l'audit au titre du premier semestre 2021 et l'audit au titre du second semestre 2022 ».

## **2. Gestion du centre et difficultés rencontrées par l'équipe de projet**

### **2.1. Gestion courante du centre au 30 novembre 2022**

Les différentes diligences effectuées sont :

- vérifier et arrêter les divers documents (administratifs et financiers) ;
- évaluer le dispositif du contrôle interne ;
- contrôler la tenue à jour et régulière de la caisse du centre ;
- et procéder, par sondage, à l'analyse des pièces justificatives de certaines opérations financières et le niveau de performance atteint au 30 novembre 2022.

De façon générale, nous avons noté que les documents comptables sont bien tenus et arrêtés à la fin de chaque mois au niveau. Les rapprochements

bancaires sont régulièrement effectués et les écritures comptables sont aussi passées dans les différents livres journaux appropriés.

Le contrôle interne est assuré par l'IGF et le Service de Contrôle budgétaire du Rectorat (SCB). Le SCB exerce un contrôle à priori de l'exécution des dépenses du centre alors que l'IGF réalise un audit semestriel des opérations et de tout le dispositif. Le tout dernier a eu lieu en juillet 2022.

Nous avons noté que l'encaisse physique de tickets valeurs s'élève à **six millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille (6.984.000)** francs CFA dont la décomposition se présente ainsi qu'il suit :

**Tableau récapitulatif de l'encaisse de tickets valeurs enregistré le jour de notre passage à la comptabilité du projet.**

N° d'ordre	Valeur faciale du ticket	Nombre	Montant (en FCFA)
1	10.000 FCFA	351	<b>3.510.000</b>
2	5.000 FCFA	420	<b>2.100.000</b>
3	2.000 FCFA	682	<b>1.364.000</b>
4	1.000 FCFA	10	<b>10.000</b>
Total		<b>1.463</b>	<b>6.984.000</b>

*Source : Élaboré par nous-même à partir des données collectées sur place le lundi 19 décembre 2022*

Ce montant est conforme au solde arrêté dans le registre de gestion de tickets valeurs le 19 décembre 2022, date de notre passage à la comptabilité du projet.

Au cours de la période de juillet à novembre 2022, l'équipe du projet CoE-EIE a tenu cinq (5) réunions statutaires à raison d'une réunion par mois. La réunion du mois d'août est décalée sur septembre. Les différents procès-verbaux sont disponibles sur le site du projet.

Le solde banque rapproché du projet s'élève à **cent quatre-vingt-seize millions sept cent-vingt-un mille six cent soixante-quatre-quatre (196.721.644)** francs CFA au 30 novembre 2022.

Par rapport à la performance globale du projet, le niveau atteint se résume comme suit au 30 novembre 2022.

Pour un montant de : un milliard deux cent dix millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent trente-cinq (**1.210.594.235**) francs CFA budgétisé seulement trois cent vingt-trois millions soixante-sept mille huit cent soixante-dix-sept (**323.067.877**) francs CFA ont été consommé au 30 novembre 2022, soit un taux de consommation de **26,69 %** pour une valeur cible de **91,67 %**. Il se dégage un faible taux de consommation.

Les niveaux de performance atteints au 30 novembre 2022 sont consignés dans le tableau ci-après :

**Tableau récapitulatif : Niveau de performance au 30 novembre 2022**

N°	Indicateurs	Taux de réalisation
1	DLR 1 : Préparation institutionnelle	100 %
2	DLR 2 : Nombre d'étudiants avec accent sur le genre et la régionalisation	62 %
3	DLR 4 : Qualité de l'enseignement et de la recherche	14 %
4	DLR 5 : Pertinence de l'éducation et de recherche	87 %
5	DLR 6 : Gestion financière régulière et de qualité	34 %
6	DLR 3 : Impact sur le développement	ND
7	DLR 7 : Impact institutionnel	ND
Total		<b>56 %</b>

Source : **Données de l'AUA et de la Banque mondiale**

Il se dégage un taux d'exécution physique de **56 %** au 30 novembre 2022 contre un taux d'exécution financière de **26,69 %**. Quant au décaissement reçu sur la même période, il s'élève à **sept cent quatorze millions quatre cent soixante-quatorze mille neuf cent dix-huit (714.474.918)** francs CFA soit un taux de décaissement reçu de **29,77 %** enregistré au 31 octobre 2022 depuis le démarrage du projet dont **cent trente-quatre millions cinq cent quatre-vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-trois (134.587.383)** francs CFA ont été encaissé en 2022. Un taux de décaissement reçu très faible. Le rythme enregistré de consommation des ressources est très faible.

## **2.2. Difficultés rencontrées par l'équipe de projet**

Nous avons effectué une séance d'échange avec les unités de gestion du projet à notre descente à l'EPAC. Cette séance a pour but de prendre connaissance des difficultés rencontrées dans l'exécution du projet. Entre autres difficultés, nous énumérons ci-après les quatre (4) les plus significatives :

- non intéressement de la plus part du personnel en charge du projet, cet état de chose entraine la démotivation dudit personnel et contribue à plus 50 % au faible taux de consommation enregistré sur la période ;
- insuffisance de personnel à la comptabilité du projet vu la densité des tâches quotidiennes et périodiques à exécuter. Le seul comptable appuyé parfois par le Responsable financier (RF) des projets n'arrive pas à effectuer toutes les tâches requises et donc il est obligé de travailler les week-ends et même les jours fériés pour y arriver ;
- l'interdiction de la délocalisation de certaines activités du projet hors du campus de Calavi qui a pour effet la faible mobilisation des acteurs (souvent pris par autres occupations sur place) dans le cadre de l'exécution de ces activités sur le campus de Calavi ;
- lourdeur des procédures de passation des marchés publics pour l'exécution de certains travaux et activités.

## **3. Recommandations**

Les membres du comité d'Audit de l'UAC recommandent à l'équipe de gestion du projet :

- définir et payer un complément de rémunération au personnel du projet en tenant compte de leurs implications respectivement au projet pour les motiver ;
- recruter un collaborateur pour assister le comptable du projet compte tenu de la densité des travaux ;
- proposer et faire valider par le Ministre de l'Économie et des Finances (MEF) un manuel de procédures de passation des marchés publics (par dérogation) adaptés aux spécificités des projets afin d'accélérer la consommation des crédits ;

- prendre des dispositions appropriées pour une meilleure exploitation des différents rapports du comité d'Audit de l'UAC ;
- organiser un diagnostic de la chaîne d'exécution afin d'identifier les vraies causes du faible taux d'exécution du projet (aussi bien l'exécution physique que financière) ;
- prendre les dispositions nécessaires pour lever les réserves du CAC par rapport à la certification des revenus générés par le projet.

## **Conclusion**

De façon générale, on note un faible taux d'exécution du projet CoE-EIE. Il urge que les unités de pilotage du projet réalisent un diagnostic profond des forces et faiblesses relatives à l'exécution du projet dans son ensemble. Ceci permettra de renforcer les forces et de corriger les faiblesses afin d'améliorer le niveau de performance du projet.

Fait à Abomey-Calavi le 29 décembre 2022

**Pour le Comité d'Audit de l'UAC,  
la Présidente,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a vertical stroke ending in a horizontal crossbar.

Professeur Karima SYLLA